

AR Prefecture

046-264601113-20241128-2024_11_28_052-DE
Reçu le 02/12/2024

DELIBERATION N°2024-11-28/052
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/11/2024 - 14 heures

M.PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON-PERMANENT

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 1^o du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la nécessité d'assurer la continuité du service, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'**Agent social principal de 2^{ème} classe**, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

DECIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'**Agent social principal de 2^{ème} classe** pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35heures hebdomadaires.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'**Agent social principal de 2^{ème} classe**.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **01/12/2024**.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

AR Prefecture

046-264601113-20241128-2024_11_28_052-DE
Reçu le 02/12/2024

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

A Luzech, le 28 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à quatorze heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le vendredi vingt-deux novembre deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER.

Procuration : Mme Monique EVIN (a donné procuration à M. Bernard PIASER),

Etaient absents ou excusés : Mme Christine CALVO, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE
Mme Monique EVIN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL
Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 6 Absents/Excusés : 5

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

Procuration : 1

Votants : 7

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

11. Création d'un emploi non-permanent.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adoptée à l'unanimité.